



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'INAO, autorité compétente reconnue par la Commission européenne pour la mise en œuvre de la réglementation européenne relative à la production biologique, est en charge de la gestion des demandes de dérogations individuelles permises par ce cadre réglementaire.

Demande de dérogation " Réduction de période de conversion "

Article 10.3 du règlement (UE) 2018/848

Nous vous invitons à privilégier une demande de dérogation en ligne sur le site

<https://sve.derogationbio.inao.gouv.fr/#/>

Simple à utiliser, ce service vous permet de saisir votre demande (qui sera ainsi automatiquement transmise à votre organisme certificateur et à l'INAO) et de suivre son état d'avancement.

En cas d'utilisation du présent formulaire, vous devrez alors l'envoyer par courrier postal à l'INAO (voir précisions en page 4)

Pour effectuer une demande de dérogation veuillez suivre les étapes ci-dessous :

1. **Remplir le formulaire de demande** en complétant avec précision toutes les sections demandées et en joignant le cas échéant les pièces justificatives nécessaires.
2. **Remplir l'annexe de paiement en précisant la modalité de paiement choisie** (chèque ou virement bancaire) et **en joignant le cas échéant le chèque ou la preuve / attestation de virement**.
3. **Envoyer votre formulaire et l'annexe de paiement dûment complétés, ainsi que le chèque ou la preuve / attestation de virement bancaire par courrier postal à la délégation compétente de l'INAO dont vous dépendez.**

L'article 10, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 prévoit deux cas de figure, dont le second se subdivise lui-même en deux :

Cas a :

Parcelles ayant fait l'objet de mesures qui ont été définies dans un programme mis en œuvre en application du règlement (UE) n°1305/2013 afin de garantir qu'aucun produit ou substance autres que ceux autorisés en production biologique n'ont été utilisés sur ces parcelles.

Cela concerne les parcelles ayant bénéficié d'un soutien de l'Union européenne en faveur du développement rural financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (" Feader ") : Natura 2000, directive cadre sur l'eau.

Cas b :

- Parcelles en zones naturelles qui, depuis au moins 3 ans, n'ont pas été traitées ni fertilisées avec des produits ou substances non autorisés en production biologique*.
- Surfaces agricoles qui, depuis au moins 3 ans, n'ont pas été traitées ni fertilisées avec des produits ou substances non autorisés en production biologique*.

Surfaces agricoles : ensemble de la superficie des terres arables, des prairies permanentes et des pâturages permanents ou des cultures permanentes – réf : article 4 du R(UE) n°1307/2013.

*** Non listés aux annexes I et II du règlement d'exécution (UE) 2021/1165.**

ATTENTION

- La dérogation ne peut être considérée comme étant accordée **qu'après instruction du dossier complet et réception d'une décision favorable de l'INAO.**

- Dans le cas b de l'article 10.3 susvisé, la décision de l'INAO ne peut intervenir qu'après le contrôle sur place par l'organisme certificateur de chaque parcelle visée dans la demande de dérogation.

Si des premières façons culturales (labour, semis) sont réalisées avant la date de contrôle sur place, des photos doivent avoir été prises avant ces premières façons culturales (photos avec repères, devant être transmises à l'OC lors du contrôle) et une bande témoin représentative de l'état parcellaire antérieur doit être conservée.

Demande de dérogation " Réduction de période de conversion "
Article 10.3 du règlement (UE) 2018/848

IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR :

Raison sociale :
Numéro SIRET :
Numéro Bio (voir portail de notification Agence Bio) :
NOM et Prénom :
Adresse :
Code postal et commune :
N° Téléphone :
E-mail :

1. La demande est-elle au titre du point a) ou du point b) de l'article 10.3 du R(UE) 2018/848 ?

☐ **Point a**

Veuillez préciser le programme mis en œuvre :

- ☐ Natura 2000
☐ Directive cadre sur l'eau
☐ Autre programme, précisez :

Précisez la date d'engagement dans le programme (JJ/MM/AAAA) :

☐ **Point b**

2. Déclaration parcellaire de demande de réduction de conversion

Total des surfaces demandées : ha a ca

Veuillez remplir le tableau " Déclaration parcellaire de demande de réduction de conversion " décrivant la/les parcelle(s) concernée(s) par la demande.

Ce tableau figure à l'annexe 1 du présent formulaire.

Informations pour le remplissage du tableau :

- La surface demandée doit être indiquée en hectares (exemple : pour 5400 m² soit 54 a 00 ca, écrire " 0,5400 ").
- Dans le cas où seule une partie de parcelle est concernée par la demande, il peut être utile de le préciser dans le tableau (exemple : pour le numéro de parcelle écrire " 320 p ").
- Les surfaces bâties, terre-plein/plateforme/parking de bâtiments agricoles... doivent être déduites de la surface demandée.
- Dans les colonnes " Nature de la parcelle... ", pour la colonne " 0-12 mois " par exemple, il convient d'indiquer la nature de la parcelle (friche, prairie naturelle, bois...) durant les 12 mois qui précèdent l'engagement de cette parcelle auprès de l'OC.
- Les colonnes " Nature des intrants utilisés " ne sont à remplir que si la demande concerne le point b) de l'article 10.3.

JUSTIFICATIFS À JOINDRE À LA DEMANDE :

Dans tous les cas :

- ☐ Carte(s) faisant apparaître clairement chaque parcelle/partie de parcelle visée dans la demande (tracé de la zone concernée dans le cas d'une parcelle demandée en partie).
Ces cartes peuvent être éditées à partir du Géoportail (geoportail.gouv.fr), permettant de superposer les photographies aériennes des parcelles et le cadastre.
- ☐ Dans le cas où la demande porte sur des îlots PAC, fournir le registre parcellaire graphique avec le détail des cultures par îlot.

De plus :

➤ **Si la demande concerne le point a de l'article 10.3 :**

- ☐ Extrait du programme officiel mis en œuvre.

Ce document doit comprendre la date d'engagement dans le programme et attester de l'absence d'utilisation de tout intrant (produit à usage phytopharmaceutique ou fertilisant) non autorisé en production biologique sur les parcelles concernées.

➤ **Si la demande concerne le point b de l'article 10.3 :**

- ☐ Si des premières façons culturales (labour, semis) sont réalisées avant la date de contrôle sur place par l'organisme certificateur, joindre des photos prises avant ces premières façons culturales (avec repères : poteau, arbres...).

- ☐ Attestation du(des) propriétaire(s) ou exploitant(s) précédent(s) ou du Maire pour toute parcelle entrée dans l'exploitation au cours des 36 derniers mois avant son engagement.

Celle-ci indique l'état cultural de la parcelle et l'absence d'utilisation de tout intrant (produit à usage phytopharmaceutique ou fertilisant) non autorisé en production biologique.

Le modèle d'attestation figure à l'annexe 2 du présent formulaire.

Ce formulaire dûment complété doit être transmis par courrier postal à la délégation territoriale compétente de l'INAO

qui se chargera de le transférer à votre organisme certificateur.



Département où se situe le siège de votre exploitation	Adresse de la délégation territoriale compétente
14, 22, 27, 29, 35, 50, 56, 61, 76, 971, 972, 973	INAO - Délégation territoriale Ouest 6 boulevard Général Vanier - CS 65321 - 14053 CAEN Cedex 4
18, 28, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 53, 72, 85	INAO - Délégation territoriale Val de Loire 16 rue du Clon – 49000 ANGERS
16, 17, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86	INAO - Délégation territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes Site de Pau – Maison de l'Agriculture – 124 boulevard Tourasse – 64078 PAU Cedex
03, 15, 19, 23, 43, 63, 87	INAO - Délégation territoriale Auvergne Limousin Village d'entreprises – 14 avenue du Garric – 15000 AURILLAC
02, 08, 10, 51, 52, 54, 55, 57, 59, 60, 62, 67, 68, 75, 77, 78, 80, 88, 91, 92, 93, 94, 95	INAO - Délégation territoriale Nord-Est Site d'Eprenay – 21 rue du moulin à vent – 51200 EPERNAY
01, 21, 25, 39, 42, 58, 69, 70, 71, 73, 74, 89, 90	INAO - Délégation territoriale Centre-Est 37 boulevard Henri Dunant – CS 80140 – 71040 MACON Cedex
2A, 2B, 04, 05, 06, 13, 07, 26, 38, 83, 84	INAO - Délégation territoriale Sud-Est Forum Courtine – ZA Courtine 610 avenue du Grand Gigognan – BP 60912 – 84090 AVIGNON CEDEX 9
09, 11, 12, 30, 31, 32, 34, 46, 48, 65, 66, 81, 82, 974, 976	INAO - Délégation territoriale Occitanie 697 avenue Etienne Méhul – CA Croix-d'Argent – 34070 MONTPELLIER



Le formulaire vous sera retourné s'il est incomplet (remplissez-le intégralement).

Nom de votre organisme certificateur :

Date de la demande :

Signature de l'opérateur qui certifie l'exactitude des informations fournies :

*
* * *

Cadre réservé à l'INAO :

Date de réception de la demande :

Cadre réservé à l'organisme certificateur :

Date de réception de la demande complète :

Transmission de la demande de dérogation complète à l'INAO avec les éléments supplémentaires suivants :

- ☐ Rapport d'audit (si la demande concerne le point b de l'article 10.3)
- ☐ Rapport écrit final de l'OC

Commentaire :

Date de transmission de la demande de dérogation complète à l'INAO, nom et visa du responsable de l'organisme certificateur :

- ANNEXE 1 -
DÉCLARATION PARCELLAIRE DE DEMANDE DE RÉDUCTION DE CONVERSION

[illegible]

**- ANNEXE 2 (si la demande concerne le point b de l'article 10.3) -
ATTESTATION DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE RÉDUCTION DE PÉRIODE DE CONVERSION DES TERRES**

Je soussigné(e), *NOM Prénom*

Agissant en qualité de : ☐ Ancien exploitant

Adresse

☐ Propriétaire

CP + Commune

☐ Maire *

Téléphone

☐ Autre *préciser :*

Atteste sur l'honneur que,

Depuis le <i>JJ/MM/AAAA</i>	Jusqu'au <i>JJ/MM/AAAA</i>	Les parcelles suivantes :					Étaient dans l'état suivant :				
		Code postal + Commune	Section	N° parcelle cadastrale	N° îlot PAC	Surface demandée (<i>ha</i>)	Friche	Terre non cultivée	Jachère	Prairie	Autre (préciser)
<i>Ex : 01/10/2015</i>	<i>15/06/2022</i>	<i>01234 Nomcommune</i>	<i>A</i>	<i>320 p</i>		<i>0,5400</i>				X	

Au cours des périodes indiquées ci-dessus, ces parcelles n'ont reçu aucun intrant non autorisé en production biologique (produit à usage phytopharmaceutique ou fertilisant non listé aux annexes I et II du règlement (UE) 2021/1165).

Par la présente, j'engage ma pleine responsabilité en cas de fausse déclaration, pour faire valoir ce que de droit.

Fait à
Le

Signature

** cachet de la mairie obligatoire le cas échéant*

Annexe de paiement – Demande de dérogation en AB (format papier)

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de paiement relatives à la demande d'une dérogation en agriculture biologique (format papier).

Cette annexe, dûment complétée, doit être jointe au formulaire de demande de dérogation rempli, accompagnée d'un règlement par chèque ou d'une attestation de virement bancaire (selon le mode de paiement choisi).

1. Modalités de paiement

Dans le cas du dépôt d'une demande de dérogation en format papier, le paiement peut être réalisé selon deux modalités possibles : par chèque ou par virement bancaire. En fonction de la modalité choisie, le chèque ou l'attestation de virement bancaire doit être joint au dossier de demande de dérogation (formulaire rempli + annexe de paiement complétée).

2. Montant à payer

Le paiement de la demande de dérogation ne vaut pas accord de la dérogation ; la dérogation ne pourra être considérée comme étant accordée qu'après instruction du dossier complet et réception d'un avis favorable de la part de l'INAO.

Montant :

• Montant HT : 30 €

• **Montant TTC (TVA 20%) à payer : 36 €**

3. Choix du mode de paiement

Cocher la modalité de paiement choisie :

☐ Virement bancaire ☐ Chèque

4. Mise en œuvre du paiement

>> Pour les paiements par virement bancaire :

- Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'INAO est à retrouver ci-dessous.
- **Référence du virement bancaire à indiquer** : Dbio + numéro BIO¹ du demandeur
(Exemple : Dbio34836)

Pensez à télécharger une attestation / preuve de virement bancaire et à la joindre à votre dossier (formulaire rempli + annexe de paiement complétée) afin d'attester du paiement effectué et permettre la mise en instruction de votre dossier.

>> Pour les paiements par chèque :

- **Le chèque signé est à adresser à l'ordre de** : l'Agent comptable de l'INAO.
- **Référence à indiquer au dos du chèque** : Dbio + numéro BIO¹ du demandeur (Exemple : Dbio34836)

Le chèque est à joindre au dossier (formulaire rempli + annexe de paiement complétée).

5. Engagement du demandeur

Je soussigné(e) _____, déclare avoir pris connaissance des modalités de paiement et m'engage à régler le montant dû de 36€ TTC.

Fait le, ____ / ____ / _____

À _____

Signature du demandeur ou cachet de l'entreprise : _____

¹ Tout opérateur notifié à l'Agence Bio possède un numéro BIO unique (<https://notification.agencebio.org/homepage>). Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter : notification@agencebio.org

TRESOR PUBLIC		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
		PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation	
10071	75000	00001000030	87	TPPARIS RGF	
Identifiant international de compte bancaire - IBAN					
IBAN (International Bank Account Number)					
BIC (Bank Identifier Code)					
FR76	1007	1750	0000	0010	0003 087 TRPUFRP1
TITULAIRE DU COMPTE :					
I.N.A.O. - AGENCE COMPTABLE INST NAL APPELLATIONS ORIGINE					